

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 06 août 2021 à 19 h 00

Présents : M. Francis BETBEDER, Maire, Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, Mme RIVOT Laurence, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent (arrivée 19 h 50), M. CLAVERIE Julien, Mme LASARTE Magali, Mme SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck.

Secrétaire de séance : Madame BOUGAULT Claudette

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu de la séance du 29 juin 2021
- Règlement intérieur pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire
- Renouvellement de la convention d'adhésion au pôle retraite et protection sociale du centre de gestion des Landes
- Acquisition à l'euro symbolique par le département des Landes de la parcelle communale C 122.
- Résidence autonome pour seniors – Propositions de SOLIHA
- Informations diverses

1 – Compte-rendu de la séance du mardi 29 juin 2021.

Il est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal et n'appelle pas d'observations.

2 – Règlement intérieur pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire

Mme Lacazette rappelle que la restauration scolaire est assurée depuis le 26 avril par le pôle culinaire ; une enquête de satisfaction sur le service proposé par le Pôle Culinaire (modalités de paiement, menus, équilibre des repas, produits de saison) a été adressée aux parents d'élèves afin de recueillir leur avis sur ce nouveau service. A l'issue d'un envoi renouvelé, 40 réponses ont été rendues, représentant 46 % des enquêtés.

Après analyse faisant apparaître autant d'avis favorables pour le pôle culinaire que pour l'option de recourir à un prestataire de services, il est proposé de renouveler l'adhésion au pôle culinaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement d'adhésion au pôle culinaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Mme Lacazette présente ensuite le règlement intérieur modifié.

Il met l'accent sur la démarche nouvelle d'inscription en ligne sur le portail famille E Ticket, pour les enfants fréquentant l'école de Sainte Marie. Ce logiciel facilitera le suivi des présences, la facturation, le paiement des factures.

Le règlement rappelle également les démarches d'inscription en ligne auprès du pôle culinaire pour le volet restauration.

Il renforce également les règles de discipline en cas de comportements irrespectueux durant les temps périscolaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur des services de restauration scolaire et accueil périscolaire pour l'année 2021-2022.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour présenter une proposition de délibération transmise par la Direction Générale des Finances Publiques afin de modifier les régies existantes qui devront être en mesure de proposer le règlement par carte bancaire et prélèvement automatique.

Ainsi, il est rappelé que la régie cantine pourra être supprimée par adhésion définitive au pôle culinaire

La régie « accueil périscolaire » devra être modifiée ; les régies « mur à gauche – matériel - vaisselle – taxe de séjour » seront regroupées. Un régisseur sera nommé et il conviendra de procéder à l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor puis de conventionner avec DGFIP pour les règlements en ligne ou par carte bancaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.

3 – Renouvellement de la convention d'adhésion au Pôle retraite et protection sociale 2020-2022 du CDG 40

Le Centre de Gestion est chargé par la caisse des dépôts et consignations d'assurer auprès de l'ensemble des collectivités affiliées adhérentes la diffusion de la réglementation, des procédures liées au droit à l'information, le suivi des dossiers avec les organismes dont relèvent les agents de la fonction publique territoriale (CNRACL, RAFF, IRCANTEC).

Il est proposé le renouvellement de la convention d'adhésion pôle retraite et protection sociale à passer avec le centre de gestion pour une durée de 3 ans, courant de 2020 à 2022.

Le Conseil Municipal adopte le renouvellement d'adhésion.

4 – Acquisition à l'Euro symbolique, par le département des Landes de la parcelle communale C 122.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental, gestionnaire du réseau routier départemental va gérer l'affaissement d'une portion de voie sur la RD 817, lieu-dit « Cahurt » en stabilisant le sol par apport d'enrochement et enlèvement de terre. L'étude préalable a démontré la présence d'une parcelle communale qu'il convient de céder au département pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Il est évoqué la possibilité de déposer la terre déblayée sur le terrain d'assiette des digues afin de les consolider.

Monsieur le Maire ajoute que lors d'une réunion organisée le 04 août en présence du technicien du Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime et des riverains propriétaires de « Quillin à Mirepech », cette hypothèse leur a été présentée ainsi que l'éventualité de céder le terrain d'assiette de la digue.

5 – Résidence autonome pour seniors

Présentation des deux propositions du bailleur social SOLIHA :

5-1 Proposition 1 :

Etude préalable intégrant l'étude de faisabilité architecturale sans esquisse d'aménagement et une étude de portage financier et juridique : 1650 € ht

Option avec esquisse d'aménagement :2550 € ht

5-2 Proposition 2 :

Analyse de la demande et des besoins, approche du projet social, étude de faisabilité architecturale, proposition des opportunités juridiques, financières gestion..... 8000 € ht

Après discussions sur la possibilité de création de logements sociaux pour répondre à la demande locale – logement intergénérationnel -, l'éventualité de démolir pour construire du neuf, le montage des dossiers, les critères d'éligibilité, le Conseil Municipal se prononce par une voix pour la proposition 1, 12 voix pour et 2 abstentions pour la proposition 2.

6 – Informations diverses

Journée Terroir : Elle se déroulera le samedi 21 août. Le pass sanitaire sera nécessaire pour la visite des écuries.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 50.